

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 20/8e L pourvoyant en mission en métropole un membre de la Chambre des Députés

n° 20/8e L

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
14 février 1974

Numéro JO
n° 5 du 10/03/1974

Date du numéro
10 mars 1974

VISAS

Vu la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas, modifiée par la loi n° 72-1224 du 29 décembre 1972

Vu la délibération no 475/6e L du 24 mai 1968 portant règlement financier pour le Territoire français des Afars et des Issas

Vu l'arrêté n° 1634/SG/CG du 23 octobre 1968 portant règlement sur la comptabilité publique et fixant les attributions des agents de l'ordre administratif chargés de l'exécution du budget du territoire et des budgets annexes

A adopté dans sa séance du 14 février 1974 la délibération dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Bolock Abdou Ibrahim, membre de la Chambre des Députés, se rendra en mission à Paris, le 16 février 1974.